PROJET

GRAND ARRAS

VIVRE EN 2030

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

39 COMMUNES

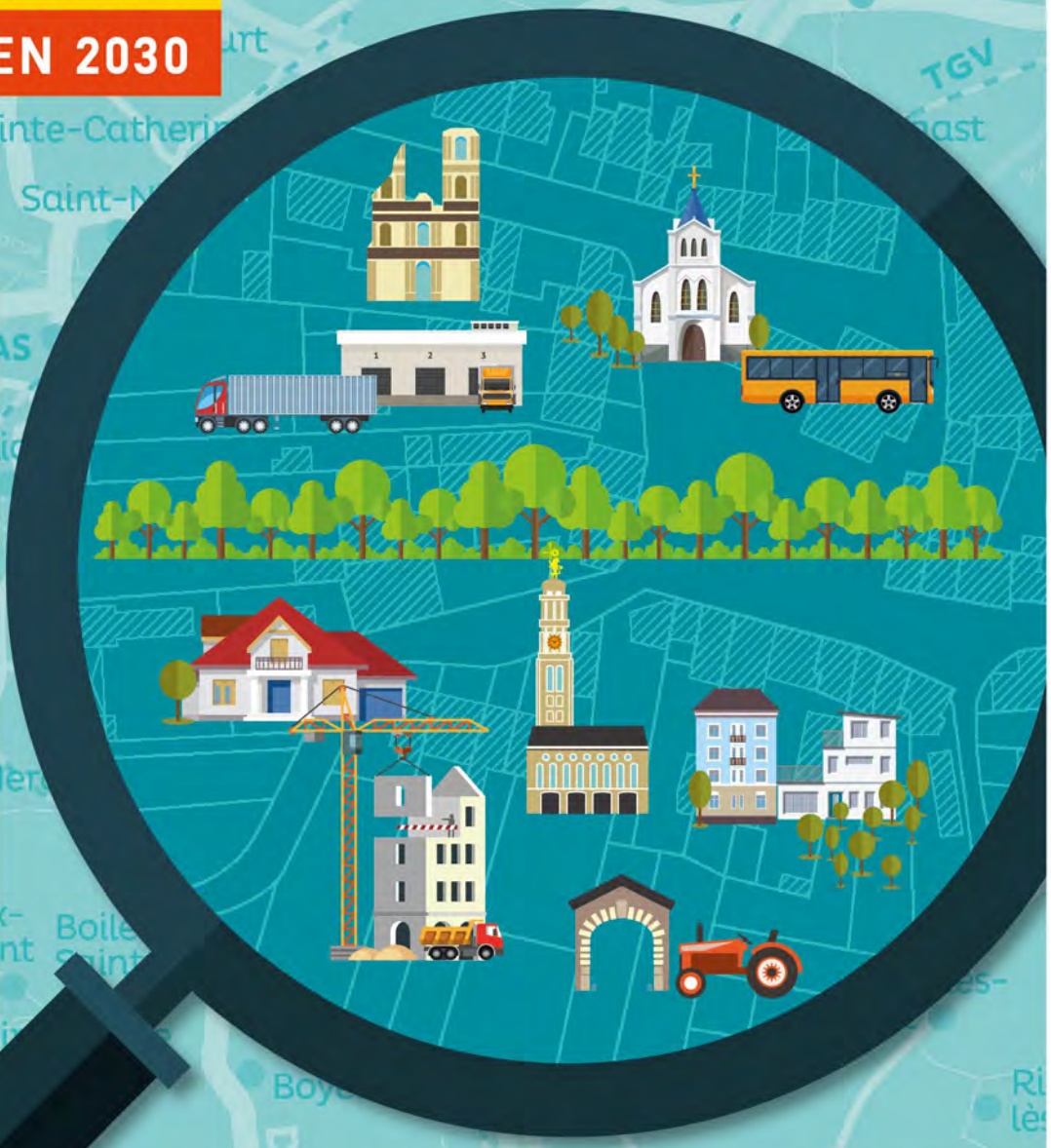

Approbation

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 19/12/19

Pour le Président, le Vice-président délégué à l'Urbanisme

Frédéric LETURQUE

Orientations d'Aménagement et de Programmation

Communales et/ou sectorielles

ATHIES

Arras Communauté Urbaine

ATHIES

CARACTÉRISTIQUES COMMUNALES

SUPERFICIE: 4,34 km²

POPULATION (2014): 981 hab

DENSITE: 226 hab/km²

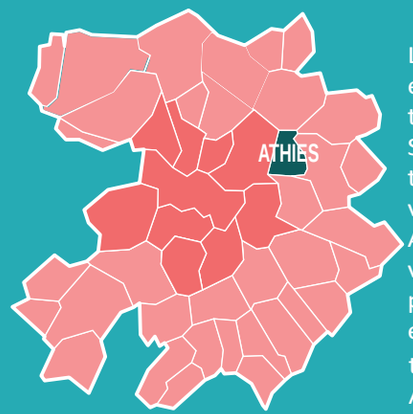

La commune d'Athies est située au nord-est d'Arras , à la croisée des RD 42 et 37. Le village s'est établi sur le flanc nord du coteau de la vallée de la Scarpe, le long des sinuosités de la RD 37 et des chemins réticulaires drainant les terres alentours.

Le territoire communal est essentiellement dominé par les terres agricoles. La vallée de la Scarpe et les grandes infrastructures de transport scindent cette vaste plaine agricole.
Au sud du territoire, le fond de vallée de la Scarpe se caractérise par des boisements épars, des enclos d'arbustes et bosquets touffus.
Aux confins de son territoire, déconnectée du tissu villageois, la commune accueille une partie des zones économiques Actiparc et de l'Hermitage.

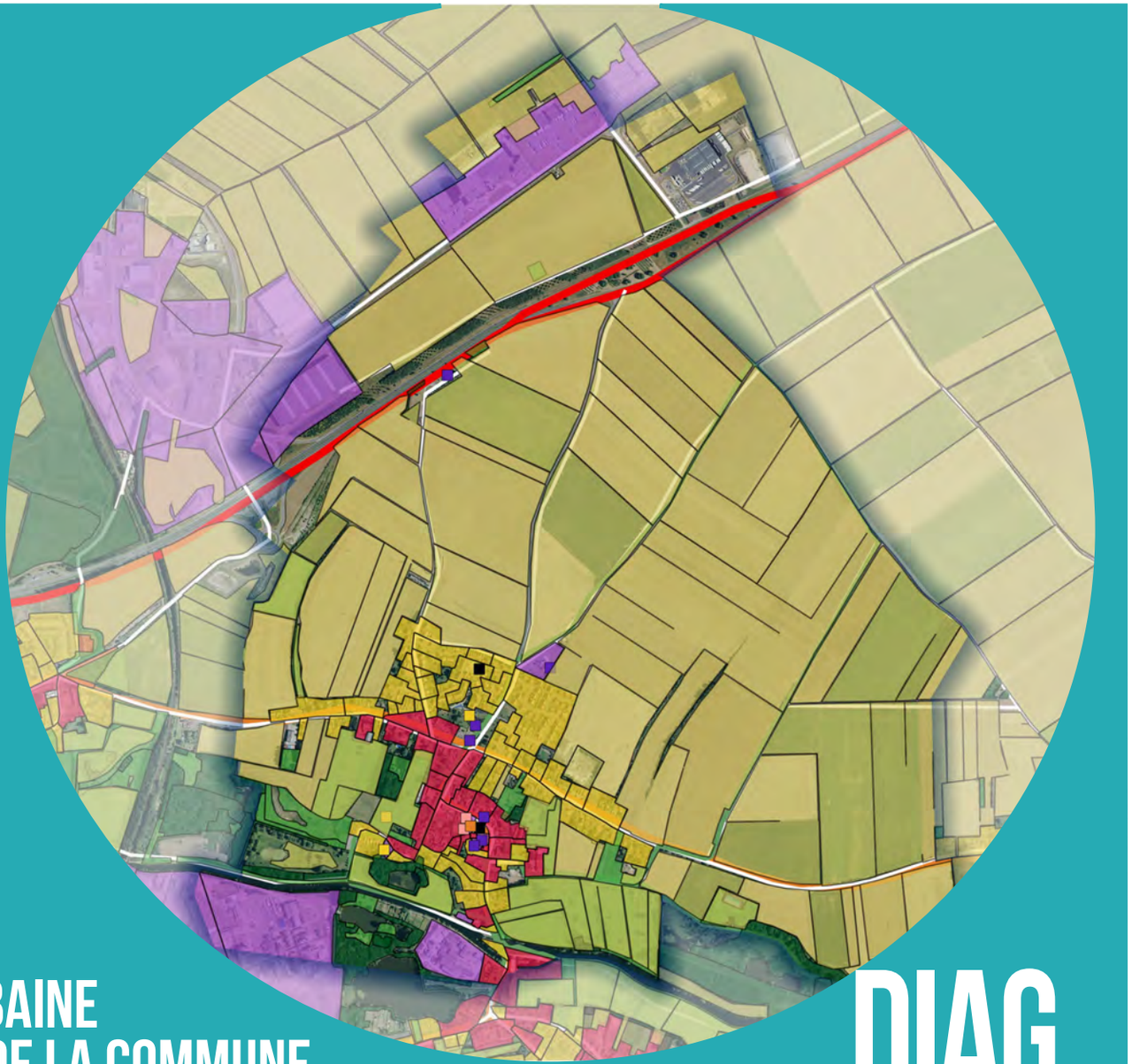

STRUCTURE URBAINE ET PAYSAGERE DE LA COMMUNE

DIAG

PROJET GRAND ARRAS VIVRE EN 2030

TYPOLOGIES DE BÂTI & POTENTIEL
- Tissu mixte
- Tissu d'habitat collectif
- Tissu d'habitat individuel
- Equipements et activités

EQUIPEMENTS
- Rayonnement supra-communautaire
- Services de proximité
- Enseignement primaire et secondaire
- Santé et action sociale
- Sportif local et de loisirs
- Culturel
- Transport
- Technique
- Espace vert

DESSERTE
- Voirie principale
- Voirie secondaire
- Chemin de randonnée

ENVIRONNEMENT & PAYSAGE
- Forêt
- Prairie
- Espace agricole

PROJET GRAND ARRAS VIVRE EN 2030

ATHIES

CARTE DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Densité : 16 logements / ha

Légende

AXE 1 UNE ÉCONOMIE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

- Conforter ou requalifier les parcs d'activités
- Conforter les zones commerciales
- Développer les parcs d'activités économiques

AXE 2 UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ

- Conforter les centres de vie et d'animation (commerces, aménités...)
- Développer l'offre en commerces et le niveau d'aménités des pôles relais
- Viser un niveau d'équipements et de services équilibrés
- Requalifier l'espace public

METTRE EN VALEUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE

- Mettre en valeur les cônes de vue et percées visuelles
- Traiter et requalifier les espaces à l'interface avec les terres cultivées et naturelles
- Préserver les coeurs de nature et espaces naturels relais
- Valoriser les atouts paysagers et récréatifs (parcs urbains, espaces verts, espaces de loisirs de plein air)
- Préserver et conforter les corridors écologiques, paysagers et les auréoles bocagères

PERMETTRE LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

- Maintenir l'identité des cœurs de bourg
- Valoriser et mettre en avant les éléments du patrimoine bâti ou paysager identifiés : 500 pépites

AXE 3 UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE RENFORCÉE

- Prévoir des secteurs d'extension urbaine
- Intensifier la ville / le bourg / le village (renouvellement urbain et dents creuses)
- Favoriser la mixité sociale, fonctionnelle et/ou générationnelle
- OAP Secteur faisant l'objet d'une OAP sectorielle

AXE 4 UN TRÈS HAUT NIVEAU DE SERVICE À LA POPULATION

STRUCTURER ET RELIER LES TERRITOIRES

- Développer les projets structurants en matière de transport
- Créer les voies d'accès et de desserte des secteurs à urbaniser
- Réaménager et requalifier les carrefours
- Préserver les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Développer les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Maintenir et créer des espaces de stationnement :Aires de covoiturage et/ou parcs relais
- Requalifier les voies et les traversées de bourg
- Requalifier les entrées de territoire par un traitement favorisant l'identification
- Préserver des fenêtres d'accès

Mairie · Église · Cimetière

Arrêt de transport en commun · Principales voies · Cours d'eau

Cartographie

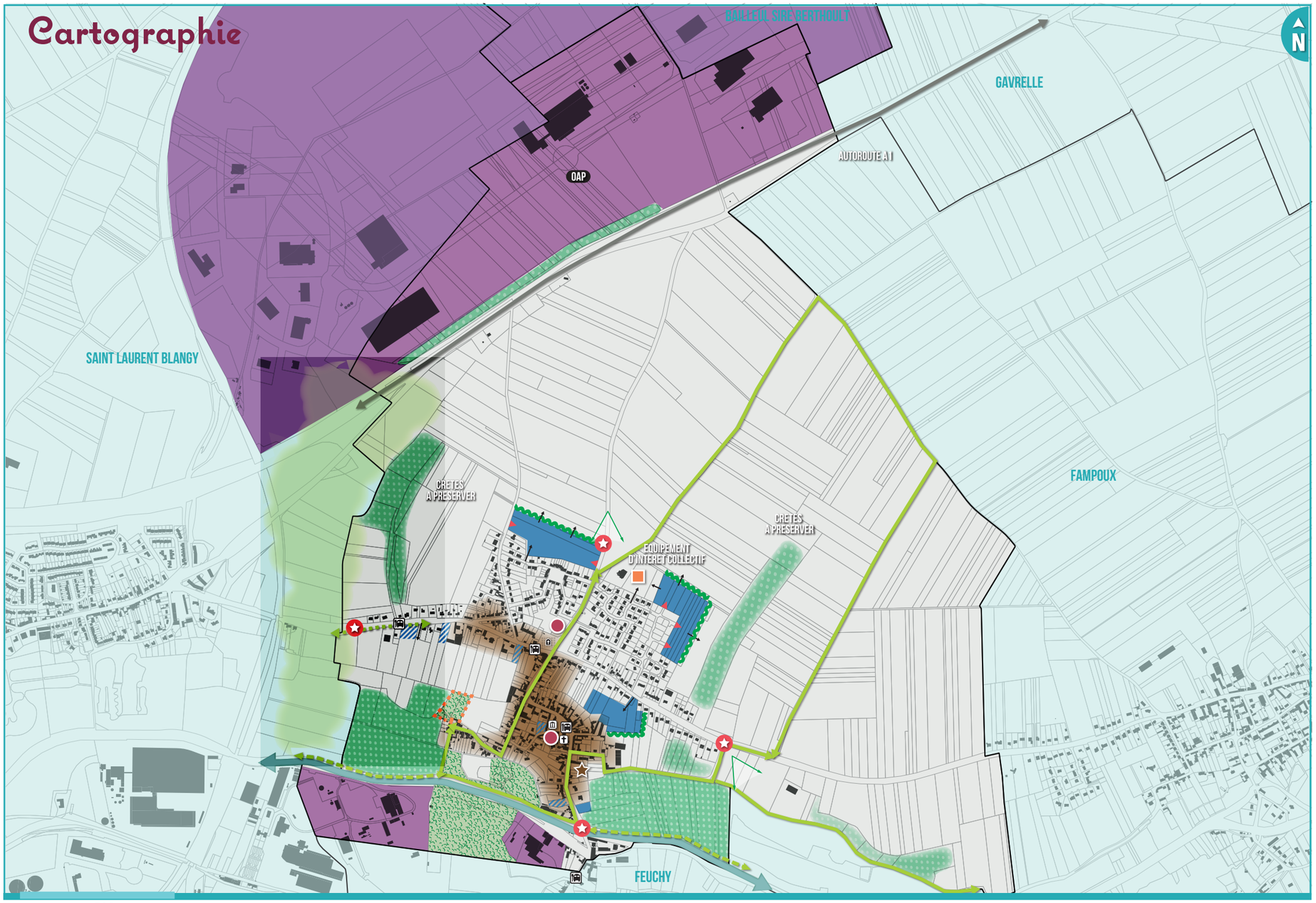

PROJET GRAND ARRAS VIVRE EN 2030

ATHIES

CARTE DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Densité : 16 logements / ha

Légende

AXE 1 UNE ÉCONOMIE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

- Conforter ou requalifier les parcs d'activités
- Conforter les zones commerciales
- Développer les parcs d'activités économiques

AXE 2 UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ

- Conforter les centres de vie et d'animation (commerces, aménités...)
- Développer l'offre en commerces et le niveau d'aménités des pôles relais
- Viser un niveau d'équipements et de services équilibrés
- Requalifier l'espace public

METTRE EN VALEUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE

- Mettre en valeur les cônes de vue et percées visuelles
- Traiter et requalifier les espaces à l'interface avec les terres cultivées et naturelles
- Préserver les coeurs de nature et espaces naturels relais
- Valoriser les atouts paysagers et récréatifs (parcs urbains, espaces verts, espaces de loisirs de plein air)
- Préserver et conforter les corridors écologiques, paysagers et les auréoles bocagères

PERMETTRE LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

- Maintenir l'identité des cœurs de bourg
- Valoriser et mettre en avant les éléments du patrimoine bâti ou paysager identifiés : 500 pépites

AXE 3 UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE RENFORCÉE

- Prévoir des secteurs d'extension urbaine
- Intensifier la ville / le bourg / le village (renouvellement urbain et dents creuses)
- Favoriser la mixité sociale, fonctionnelle et/ou générationnelle
- OAP — Secteur faisant l'objet d'une OAP sectorielle

AXE 4 UN TRÈS HAUT NIVEAU DE SERVICE À LA POPULATION

STRUCTURER ET RELIER LES TERRITOIRES

- Développer les projets structurants en matière de transport
- Créer les voies d'accès et de desserte des secteurs à urbaniser
- Réaménager et requalifier les carrefours
- Préserver les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Développer les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Maintenir et créer des espaces de stationnement :Aires de covoiturage et/ou parcs relais
- Requalifier les voies et les traversées de bourg
- Requalifier les entrées de territoire par un traitement favorisant l'identification
- Préserver des fenêtres d'accès

Mairie · Église · Cimetière

Arrêt de transport en commun · Principales voies · Cours d'eau

Zoom

DIAGNOSTIC

SAINT LAURENT BLANGY - ATHIES - BAILLEUL SIRE BERTHOULT / Actiparc

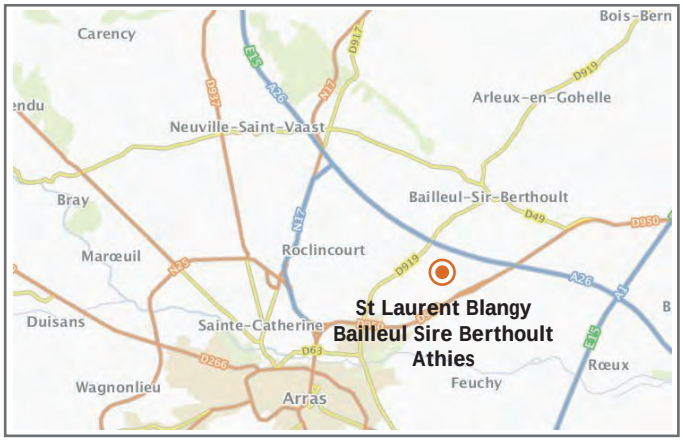

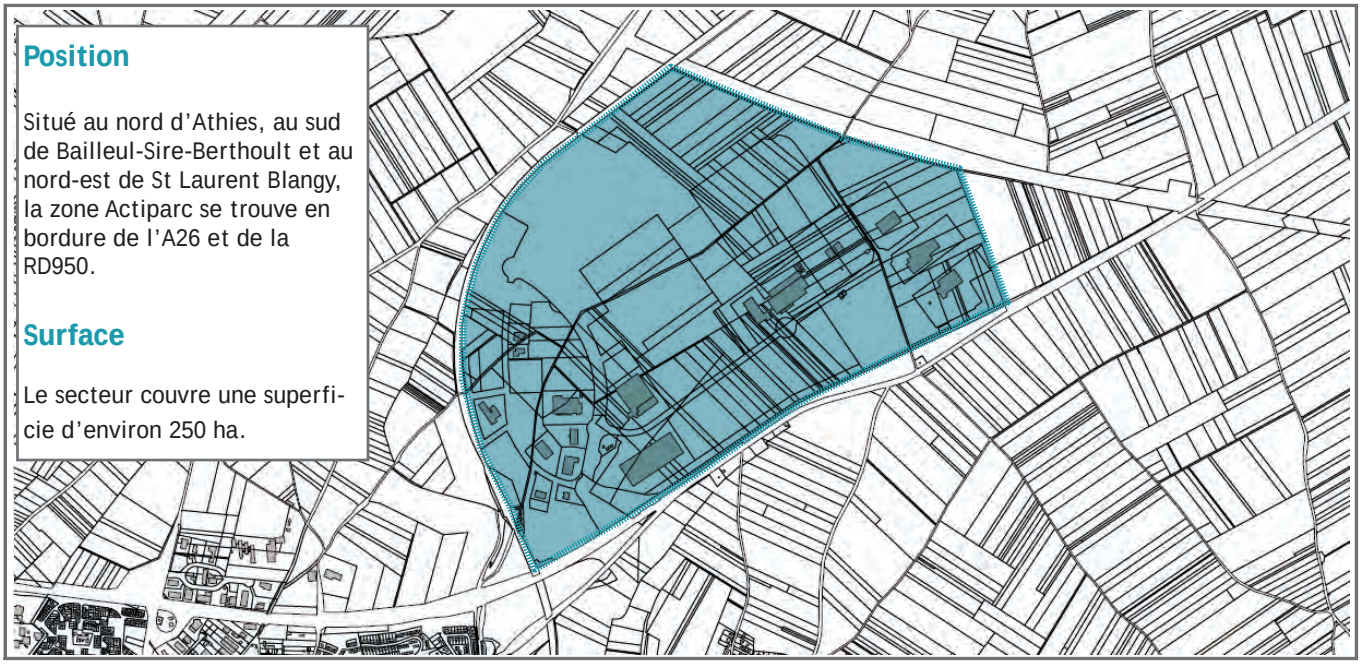

Position

Situé au nord d'Athies, au sud de Bailleul-Sire-Berthoult et au nord-est de St Laurent Blangy, la zone Actiparc se trouve en bordure de l'A26 et de la RD950.

Surface

Le secteur couvre une superficie d'environ 250 ha.

Légende

Vocation principale du secteur:

- Habitat
- Economique
- Mixte (habitat, commerce, équipement)

Typo Morphologie

- Bâti
- Tissu mixte
- Tissu d'habitat collectif
- Tissu d'habitat individuel
- Activités et équipements

Motif paysager:

- Foret
- Prairie
- Espace agricole
- ZNIEFF
- Arbres / massif arboré
- Localisation prise de vue

Desserte

- Voirie principale
- Voirie secondaire
- Chemin ou seniter
- Accès potentiels au secteur (positionnement indicatif)

DIAGNOSTIC

SAINT LAURENT BLANGY - ATHIES - BAILLEUL SIRE BERTHOULT / Actiparc

Typo-morphologie

UN SECTEUR A VOCATION ECONOMIQUE A ENRICHIR

Situé à l'ouest de la commune, le site économique, pour parti déjà constitué, accueille actuellement plusieurs constructions implantées le long de l'axe principal de desserte existant. Aucune n'est implantée à proximité des axes de circulation extérieurs (RD950 et A26). Une certaine homogénéité des bâtis se ressent dans la zone.

Motif paysager

UN PAYSAGE MAJORITAIREMENT AGRICOLE

Le site dispose d'un contexte local où se mêlent espaces cultivés, végétalisés et urbanisation à usage économique.
Les espaces extérieurs au site sont marqués par le caractère agricole du secteur, les infrastructures de transport, les bâtis économiques sont convenablement intégrés dans la végétation et donc moins perceptibles.

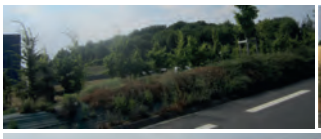

Desserte

UNE DESSERTE EFFICACE ET STRATEGIQUE

La zone est bien desservie car à proximité d'axes routiers importants tels que la RD950, l'A26 et la RD919. L'échangeur 7 de l'A26 et de l'A1 se situe à proximité. La RD950 dessert le site. A l'interieur de la zone plusieurs voies sont aménagées réalisant un bouclage.

ORIENTATIONS

SAINT LAURENT BLANGY - ATHIES - BAILLEUL SIRE BERTHOULT / Actiparc

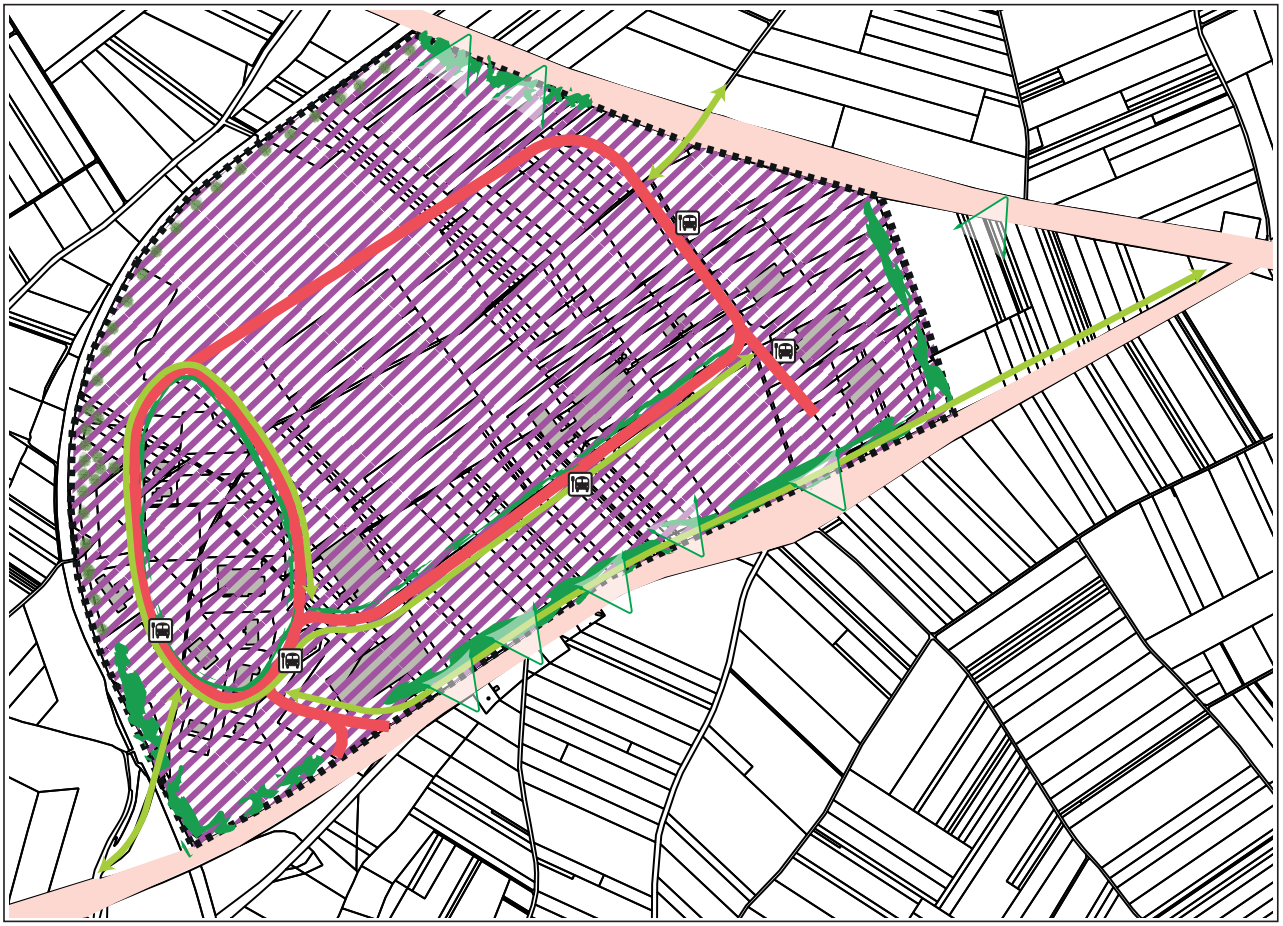

250 m

Périmètre de l'OAP

Voirie existante

AXE 1 PRINCIPES DE DESSERTES ET ESPACE PUBLIC

- Voirie principale à créer
- Voirie secondaire à créer
- Voirie existante à conserver
- Traitement des carrefours / de l'espace public (sécurité - insertion)
- Arrêt de transport en commun
- Principe de stationnement
- Accès
- Fenêtre d'accès
- Cheminement doux à conserver / valoriser
- Cheminement doux à créer

AXE 2 PRINCIPES PROGRAMMATIQUES

- Secteur à dominante résidentielle
- Secteur à dominante résidentielle en habitat collectif
- Secteur mixte : résidentiel et/ou commerce et/ou équipement
- Principe d'espace public à positionner
- Principe d'espace de convivialité / détente à positionner
- Secteur à dominante d'activités économiques

AXE 3 PRINCIPES D'INSERTION URBAINE ET PAYSAGÈRE

- Principe d'espaces verts / cœur d'îlot à positionner
- Traitement des franges paysagères
- Principe de plantation
- Vues à préserver / créer
- Principe de structuration du front bâti